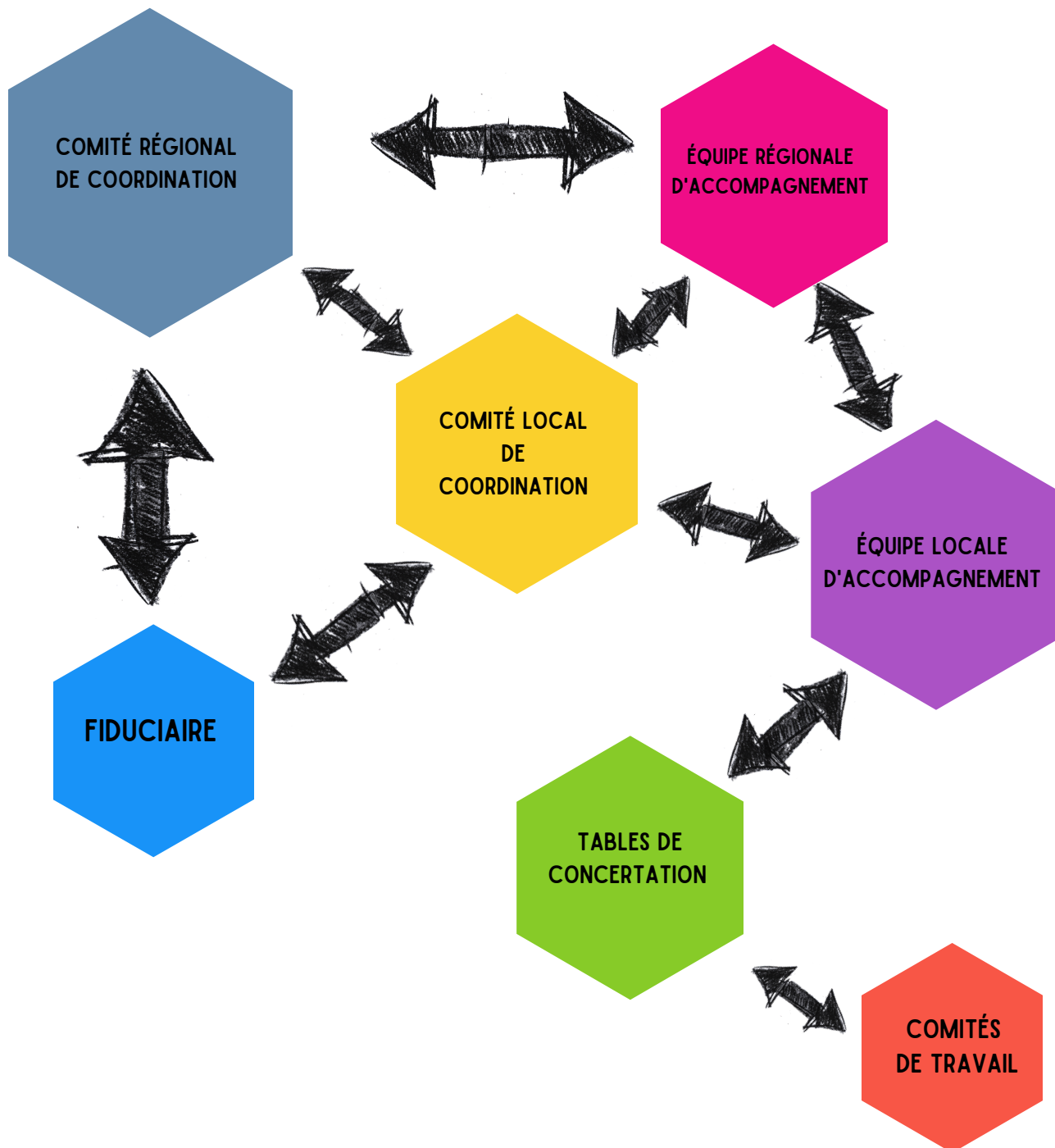


# GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE COSMOSS LA MITIS



Janvier 2022

# STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE COSMOSS LA MITIS



LA **GOUVERNANCE** DÉSIGNE L'ACTION ET LA MANIÈRE DE GOUVERNER AU SEIN DE TOUTE ORGANISATION QU'ELLE SOIT PUBLIQUE OU PRIVÉE. EN CE QUI A TRAIT À LA **CHARTRE D'ENGAGEMENT**, CETTE DERNIÈRE EST UNE ENTENTE PRISE PAR CHAQUE PARTENAIRE PAR RAPPORT AUX RÈGLES DE TRAVAIL À RESPECTER ET AUX MÉCANISMES, ENTRE AUTRES, DE GESTION DES CONFLITS.



## COMITÉ LOCAL DE COORDINATION

Gardien de la vision et de l'administration de la démarche COSMOSS dans La Mitis

Imputabilité face aux instances régionales, provinciales

Rôle conseil et de vigie quant aux processus de planification stratégique et de réalisation des actions

6 rencontres par année

## TABLES DE CONCERTATION

Élabore et effectue le suivi du plan d'action

3 à 5 rencontres par année

## COMITÉS DE TRAVAIL

Met en œuvre et réalise les actions prévues au plan

Rattachés à chacune des tables

S'informe et consulte les tables

## ÉQUIPE LOCALE D'ACCOMPAGNEMENT

Soutien à l'opérationnalisation du Plan d'action

Assure un rôle d'accompagnement au sein des tables et des comités

Soutien à la circulation des informations entre les différentes instances de concertation

Formée de : équipe locale, agente régionale d'accompagnement

## FIDUCIAIRE

Responsable de la saine gestion des fonds octroyés

Agit à titre d'employeur des ressources humaines

Endosse ses responsabilités administratives en respectant les principes de cogestion avec le CLC

## ÉQUIPE RÉGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT

Assure un rôle d'accompagnement des partenaires locaux et régionaux (observation, réseautage, avis-conseil, porter assistance au développement d'outils, coaching, liaison entre le local, le régional et le provincial).

## COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION

Détermine les grandes orientations stratégiques de la démarche

Favorise l'harmonisation des plans et mesures et en soutenir le déploiement

Appuie les comités locaux de coordination dans leurs mandats

Approuve les planifications et les budgets

Consolide les leviers financiers nécessaires à la démarche

Représente la région auprès d'instances nationales

## COMITÉ LOCAL DE COORDINATION (CLC)

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le CLC joue un rôle pivot central dans la démarche COSMOSS à l'échelle du territoire de la MRC de La Mitis. Il est l'instance reconnue dans la concertation bas-laurentienne pour assumer la gestion du protocole d'entente COSMOSS et en ce sens il est souverain dans ses décisions.

COSMOSS n'étant pas une organisation à proprement parler, la démarche repose essentiellement sur l'engagement des partenaires. Le CLC est reconnu dans la démarche en tant que leader rassembleur. Il est légitimé comme tel par les organismes engagés dans la démarche. Il est composé de sept gestionnaires d'organisations locales, dont au moins un représentant de chacune des tables.

La place du CLC dans le modèle de gouvernance de COSMOSS de La Mitis est centrale, puisqu'il assume à la fois une veille et une vigie de la vision intégrée, un rôle de gestion globale de la démarche, ainsi que sa responsabilité et son imputabilité, que ce soit au niveau de la planification stratégique ou la réalisation des actions par les tables ou les comités de travail.

#### RÔLE ENVERS LES TABLES

- Compte parmi ses membres au moins un représentant de table et un représentant de chaque grand réseau (scolaire, santé, employabilité et municipal)
- Reçoit, commente, conseille et approuve les planifications stratégiques produites par les tables
- S'informe des avancées des travaux des tables
- S'assure du non-dédoulement des actions réalisées
- S'assure d'une vision globale

#### RÔLE ENVERS LE FIDUCIAIRE

- Reconnaît le fiduciaire comme responsable de la saine gestion des fonds octroyés et comme employeur des ressources humaines rattachées à COSMOSS de La Mitis
- Agit en cogestion avec le fiduciaire et recherche des consensus entre partenaires dans les décisions de gestion
- créer des liens et ouvre des portes

#### RÔLE ENVERS L'ÉQUIPE LOCALE

- Assure la sélection, l'embauche, la formation, l'encadrement et l'évaluation des ressources locales
- Soutient la structure de travail réfléchi par l'équipe locale
- Alimente les réflexions des ressources locales et participe à la facilitation de leurs actions par leur connaissance et leur influence dans le milieu

## TABLE DE CONCERTATION (0-6 ANS, 5-17 ANS ET 16-30 ANS)

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les tables de concertation rassemblent des organismes œuvrant auprès des jeunes et de leur famille souhaitant unir leurs forces et leurs ressources afin d'améliorer la qualité des services qui leur sont offerts ainsi qu'identifier et combler les services manquants pour répondre à des besoins ciblés dans la MRC. Les partenaires engagés sur ces tables s'engagent à venir contribuer à une vision intégrée, sur le territoire de La Mitis, de la concertation et des actions auprès des jeunes, et non pour la consolidation ou à l'amélioration de leurs propres services ou financements.

La population ciblée par COSMOSS étant les jeunes de 0 à 30 ans et leur famille, les tables sont réparties par tranche d'âge : 0-6 ans, 5-17 ans et 16-30 ans.

Chaque table détermine son mode de fonctionnement et sa structure de travail afin d'assurer l'avancée de sa planification, de la réalisation d'actions qu'elle estime nécessaires pour les jeunes et leur famille. Elle analyse les problématiques vécues par les jeunes, priorise et identifie des actions pour faire face aux problématiques retenues, entretient un dialogue tout au long du processus et valide conjointement un plan d'action. elle assure une vigie constante sur les enjeux qui pourraient émerger. Elle peut assurer ou non une réponses à ces nouveaux enjeux.

Elle veille également à contribuer à la santé et la vitalité de la concertation locale, en entretenant sa collaboration avec le CLC et en favorisant une efficacité de circulation d'informations avec les comités de travail et l'équipe locale. Les membres qui composent la Table élisent un représentant qui assurera leur représentation au sein du CLC. Les membres s'assurent de valider auprès du représentant de tout changement ou toute initiative en cours d'année.

#### RÔLE ENVERS LE CLC

- Nomme un représentant (gestionnaire, décideur) qui siège au CLC
- Le dépôt ou la modification du plan d'action ne peut se faire qu'avec l'approbation conjointe et validée de la table concernée et du CLC

#### RÔLE ENVERS LES COMITÉS

- Met sur pied des comités pour réaliser les actions prévues au plan d'action
- Met à disposition des comités des ressources suffisantes pour accomplir les actions
- Se tient informée des avancées et alimente les réflexions des membres des comités

#### RÔLE ENVERS L'ÉQUIPE LOCALE

- Reconnait le rôle de l'équipe locale quant à la circulation de l'information entre les différentes instances de concertation
- Valide auprès de l'équipe locale toute avancée ou tout changement dans les processus de planification ou de réalisation d'actions
- S'appuie sur les compétences de l'équipe locale pour assurer la coordination de la table (animation, rédaction de documents, mobilisation)

## COMITÉS DE TRAVAIL

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les comités de travail sont **mis sur pied par le CLC ou les tables** afin d'assurer **la réalisation des actions prévues** au plan d'action. Les comités permettent de rassembler **le nombre adéquat de partenaires** pour mener une action ciblée.

En ce sens, les comités de travail **n'ont pas de pouvoir décisionnel** dans la gouvernance. Ils **appliquent les stratégies et actions** déterminées en table ou au CLC, et **valident** en cours d'action les **modifications à apporter**, selon les situations et réalités rencontrées. **Les comités de travail sont composés de gens terrain** (agent de concertation, technicien en loisirs, etc.).

Chaque comité détermine son **mode de fonctionnement** et sa **structure de travail** afin de réaliser d'assurer l'appropriation des actions déterminées, le détail de **sa planification**, la **réalisation des actions** et leur **évaluation**.

Il veille également à contribuer à la **santé** et la **vitalité** de la concertation locale, en favorisant une **efficacité de circulation d'informations** avec les **tables**, le **CLC** et **l'équipe locale**.

#### RÔLE ENVERS LES TABLES

- S'approprie le mandat et les actions prévus par la table
- Planifie le détail de la réalisation des actions prévues et en informe la table, à des fins d'approbation et de support
- Assure une circulation d'informations tout au long de la réalisation de ses actions

#### RÔLE ENVERS L'ÉQUIPE LOCALE

- Avise l'équipe locale de tout changement dans le processus réalisation d'actions

## ÉQUIPE LOCALE D'ACCOMPAGNEMENT

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'équipe locale d'accompagnement est composée de **ressources locales** et d'une **ressource régionale**. Elle assume un rôle de **leader rassembleur, facilitateur**, et met en place des **conditions favorables à la qualité et la santé de la démarche COSMOSS** sur le territoire de la MRC de La Mitis.

Encadrée et gérée par le **CLC**, elle facilite directement ou indirectement **l'organisation, l'animation et l'avancée** de chacune des instances de gouvernance, par leur animation ou un soutien à l'animation, la prise de notes, la circulation de l'information entre chacune des instances et enfin un support ou une prise en charge concernant les démarches de planification stratégique et de réalisation d'actions.

De par son implication dans chacune des instances de gouvernance, l'équipe locale d'accompagnement est **la source d'informations la plus complète** en ce qui a trait à **la vitalité de la concertation, la santé** des relations de collaboration, **l'état de la démarche COSMOSS** et **l'avancée des plans et des actions** qui y sont décrites. L'équipe assure un rôle central quant à la **mobilisation des partenaires**. Elle s'assure également de rapporter des initiatives probantes et créer des partenariats avec les autres démarches COSMOSS dans chacun des territoires des MRC du BSL.

Le mandat de l'équipe locale d'accompagnement étant de faciliter la démarche de concertation, le rôle de chacune des ressources est **à définir et valider** pour **chacune des instances de concertation**. En effet, si certaines instances peuvent être par exemple animées et mobilisée par un organisme, d'autres vont préférer compter sur l'animation et la mobilisation d'une ressource.

Dans tous les cas, l'équipe locale est chargée **de se tenir informée des démarches** de chacune des instances de gouvernance, et de valider **son rôle et ses responsabilités** vis-à-vis de chacune.

L'équipe locale d'accompagnement **n'a aucun pouvoir décisionnel** quant à l'orientation des planifications ou des actions prévues par les partenaires. Elle **alimente** et **stimule** les échanges et les réflexions, assure l'équité lors des processus de priorisation et de prise de décision, assure la circulation fluide des informations entre les différentes instances de concertation et prend soin de la qualité des relations de collaboration entre partenaires.

### RÔLE ENVERS LE CLC

- Réunie le CLC, s'assure de l'information de l'avancée de chacune des instances de concertation et anime des activités de réflexion pour les situations le nécessitant
- Réfléchit stratégiquement les initiatives et décisions prises par le CLC
- Veille à une juste répartition du pouvoir au sein du CLC et avec les instances de gouvernance
- Consulte les partenaires afin de mettre en place actions plus porteuses

### RÔLE ENVERS LES TABLES

- Valide ses rôles et responsabilités avec chacune des tables (animation, prise de notes, information)
- Assume un leadership mobilisateur auprès de chacune
- Informe des avancées des autres instances afin de favoriser la complémentarité des démarches entreprises
- Consulte les partenaires afin de mettre en place actions plus porteuses

### RÔLE ENVERS LES COMITÉS

- Valide ses rôles et responsabilités avec chacune des tables (animation, prise de notes, information)
- Assume un leadership mobilisateur auprès de chacune
- Informe des avancées des autres instances afin de favoriser la complémentarité des démarches entreprises envers les tables

### RÔLE ENVERS LE FIDUCIARE

- Reconnaît le fiduciaire comme son employeur et agit selon ses politiques de gestion des ressources humaines (recrutement, conditions salariales et rémunération, conditions de travail)



## FIDUCIAIRE

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Pour soutenir la mise en œuvre de son plan stratégique, le CLC a désigné une organisation qui agit à titre de fiduciaire pour assumer la responsabilité de la saine gestion des fonds octroyés et agir à titre d'employeur légal des ressources humaines s'y rattachant.

Le fiduciaire endosse ces responsabilités administratives en respectant **les principes de cogestion avec le CLC**, notamment par **la recherche de consensus entre partenaires** dans les décisions de gestion.

Le CLC et le fiduciaire peuvent décider de se doter d'un comité de gestion pour certaines tâches de gestion des ressources humaines et financières (évaluation des ressources, validation des budgets et des rapports).

#### Responsabilités comme fiduciaire

- Siège au CLC à titre de membre consultatif
- Connaît et souscrit aux objectifs poursuivis par COSMOSS de La Mitis
- A une connaissance spécifique de la Loi sur les personnes morales
- Évite les situations de conflits d'intérêts et, le cas échéant, aborde ces situations en collégialité avec le CLC

#### Gestion des ressources financières et des redditions de compte

- Gère les biens de COSMOSS de La Mitis avec soin, compétence et diligence, comme il le ferait avec ses propres biens
- S'assure que des dépenses administratives excessives ne sont pas engagées
- Est responsable des biens de COSMOSS de La Mitis et, en ce sens, s'assure que les comptes pertinents sont tenus et que les factures justificatives soient conservées
- Assure le lien avec les bailleurs de fonds
- Signe les ententes de collaboration avec les bailleurs de fonds et les mandataires
- Est responsable de la production et de la remise des bilans et rapports financiers
- Verse aux mandataires les sommes requises à la réalisation des projets

#### Gestion des ressources humaines

- Agit à titre d'employeur légal des ressources humaines et est responsable de la gestion de ces ressources (recrutement, conditions salariales et rémunération, conditions de travail)
- Délégue la gestion quotidienne de COSMOSS de La Mitis au CLC

## ÉQUIPE RÉGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'équipe régionale d'accompagnement est supervisée par la direction régionale de COSMOSS. Cette équipe est composée d'agent.es dédié.es à l'accompagnement des milieux, d'évaluateurs, d'une agente de communication et d'une agente régionale de coordination de la TIR-SHV.

Plus précisément, les agent.es d'accompagnement ont les **principales responsabilités suivantes** dans l'accompagnement des partenaires locaux et régionaux :

- L'**observation** et la **veille** ;
- Le **réseautage** ;
- L'**avis-conseil** ;
- L'assistance au **développement d'outils** ;
- Le **coaching** ;
- La **liaison** entre le local, le régional et le provincial.

L'équipe régionale d'accompagnement porte également des **dossiers régionaux** et sont **porteurs d'expertise sur les quatre enjeux principaux** ciblés par COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

## COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION (CRC)

### MANDATS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Il assure la coordination et la cohérence de l'ensemble des actions liées à la démarche COSMOSS, dans le but de donner un soutien optimal aux jeunes et aux communautés.

Il est formé des directions des grands réseaux partenaires de la démarche soit de la santé, du municipal, de l'éducation, de l'emploi et du communautaire.

#### Son mandat

- Déterminer les grandes orientations stratégiques de la démarche;
- Favoriser l'harmonisation des plans et mesures et en soutenir le déploiement
- Appuyer les comités locaux de coordination dans leurs mandats
- Approuver les planifications et les budgets
- Consolider les leviers financiers nécessaires à la démarche
- Représenter la région auprès d'instances nationales.

\*Dans certaines circonstances, COSMOSS régional se réserve le droit, à ses propres termes, de financer ou non un projet.

## ANNEXE

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR ÊTRE REPRÉSENTANT D'UNE TABLE

- 1 - Représente un organisme (OBNL) du milieu
- 2 - Possède de bonnes connaissances à propos de La Mitis (dynamique, organismes du milieu, etc.) et de la démarche COSMOSS
- 3 - Assume la responsabilité de représenter la Table au sein du Comité Local de Coordination (CLC) pour un mandat d'une durée indéterminée.